

# PORTRAIT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR DES CAMPS ET CENTRES DE VACANCES



COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE  
ÉCONOMIE SOCIALE  
ACTION COMMUNAUTAIRE



Mouvement québécois  
des vacances familiales



Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)  
 4200, rue Adam Montréal (Québec) H1V 1S9  
 Tél. : 514 259-7714 Sans frais : 1 866 259-7714  
 Téléc. : 514 259-7189  
 Courriel : [info@csmoesac.qc.ca](mailto:info@csmoesac.qc.ca)  
 Internet : [www.csmoesac.qc.ca](http://www.csmoesac.qc.ca)



La Commission des partenaires du marché du travail contribue au financement des activités du CSMO-ÉSAC.

**Recherche et rédaction :**

Lynda Binhas, Ph. D, chargée de projet/recherche et analyse, CSMO-ÉSAC

**Collaborations :**

Mouvement québécois des vacances familiales <http://www.vacancesfamiliales.qc.ca/>  
 Association des camps certifiés du Québec <http://camps.qc.ca>

**Remerciements :**

Messieurs Robert Rodrigue et Richard Grondin / Mouvement québécois des vacances familiales

**Conception graphique :** Éklor.com

**Révision :** Danielle Boulianne et Odette Trépanier, M.A.

**Crédits photos :** Mouvement québécois des vacances familiales <http://www.vacancesfamiliales.qc.ca/>

# Table des matières

**Les visées de l'étude . . . . . 4**

**1 La méthodologie . . . . . 5**

**2 Les centres de vacances . . . . . 6**

**3 Les ressources humaines . . . . . 13**

3 1\_ Les postes de direction . . . . . 15

3 2\_ Les postes en administration et marketing . . . . . 17

3 3\_ Les postes en entretien ménager . . . . . 18

3 4\_ Les postes en maintenance . . . . . 20

3 5\_ Les postes reliés à la restauration . . . . . 22

3 6\_ Les responsables des soins infirmiers . . . . . 23

3 7\_ Les préposés aux bénéficiaires . . . . . 23

3 8\_ Les postes reliés aux activités récréatives . . . . . 24

3 8.1\_ Les responsables de l'animation . . . . . 24

3 8.2\_ Les sauveteurs . . . . . 25

3 8.3\_ Les vigistes . . . . . 27

3 8.4\_ Les accompagnateurs de personnes handicapées . . . . . 28

3 8.5\_ Les animateurs et les responsables d'animation . . . . . 29

3 8.6\_ Les moniteurs . . . . . 30

3 8.7\_ Les aides . . . . . 30

3 8.8\_ Les spécialistes d'activités . . . . . 31

3 8.9\_ Les préposés aux équipements récréatifs . . . . . 32

3 8.10\_ Les intervenants sociaux . . . . . 32

3 8.11\_ Les autres postes . . . . . 32

**4 Le statut d'emploi et les conditions de travail . . . . . 33**

**5 Les autres conditions de travail . . . . . 38**



# Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b>	Régions d'implantation des centres de vacances (en nombre et en %) . . . . .	6
<b>Tableau 2</b>	Les centres de vacances ayant participé à l'étude sont membres de... (en nombre et en %). . . . .	7
<b>Tableau 3</b>	Statut juridique des centres de vacances ayant participé à l'étude . . . . .	7
<b>Tableau 4</b>	Période d'activité des centres de vacances (en nombre et en % de centres de vacances) . . . . .	8
<b>Tableau 5</b>	Types d'hébergement et nombres moyens de places offerts par les centres de vacances (en % et en nombres moyens). . . . .	9
<b>Tableau 6</b>	Plans d'eau situés sur le site des centres de vacances pour jeunes (en % de centres de vacances) . . . . .	10
<b>Tableau 7</b>	Informations financières (en dollars). . . . .	10
<b>Tableau 8</b>	Offre de services des centres de vacances (en % de centres de vacances). . . . .	11
<b>Tableau 9</b>	Encadrement offert par les camps de vacances pour jeunes (en % de camps de vacances) . . . . .	11
<b>Tableau 10</b>	Principale vocation des centres de vacances (en nombre et en %). . . . .	12
<b>Tableau 11</b>	Seconde vocation des centres de vacances (en nombre et en %) . . . . .	12
<b>Tableau 12</b>	Nombres moyens de postes, d'employés et de contractuels par types de postes . . . . .	14
<b>Tableau 13</b>	Les postes de direction . . . . .	15
<b>Tableau 14</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant un poste de direction générale (en % de centres de vacances) . . . . .	16
<b>Tableau 15</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant un poste de direction de centre (en % de centres de vacances) . . . . .	16
<b>Tableau 16</b>	Les postes en administration et marketing. . . . .	17
<b>Tableau 17</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes en administration et marketing (en % de centres de vacances) . . . . .	18
<b>Tableau 18</b>	Les postes en entretien ménager . . . . .	19
<b>Tableau 19</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes reliés à l'entretien ménager (en % de centres de vacances) . . . . .	19
<b>Tableau 20</b>	Les postes en maintenance . . . . .	21

<b>Tableau 21</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes reliés à la maintenance (en % de centres de vacances) . . . . .	21
<b>Tableau 22</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes reliés à la restauration (en % de centres de vacances) . . . . .	22
<b>Tableau 23</b>	Les postes de responsable de l'animation . . . . .	24
<b>Tableau 24</b>	Les postes de sauveteur . . . . .	25
<b>Tableau 25</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes de sauveteur (en % de centres de vacances) . . . . .	26
<b>Tableau 26</b>	Niveaux atteints par les préposés à la surveillance des plans d'eau (en nombres moyens et en âge moyen) . . . . .	26
<b>Tableau 27</b>	Les postes de vigiste . . . . .	27
<b>Tableau 28</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes de vigiste (en % de centres de vacances) . . . . .	27
<b>Tableau 29</b>	Les postes d'accompagnateur de personnes handicapées. . . . .	28
<b>Tableau 30</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes d'accompagnateur de personnes handicapées (en % de centres de vacances) . . . . .	28
<b>Tableau 31</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes d'animateur (en % de centres de vacances) . . . . .	29
<b>Tableau 32</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes de responsable de l'animation (en % de centres de vacances) . . . . .	30
<b>Tableau 33</b>	Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes de spécialiste d'activités (en % de centres de vacances) . . . . .	31
<b>Tableau 34</b>	Statuts d'emploi et rémunération en heures et semaines selon les types de postes - pour les centres de vacances ouverts à l'année (en % et en nombres) . . . . .	33
<b>Tableau 35</b>	Statuts d'emploi et rémunération en heures et semaines selon les types de postes - pour les centres saisonniers (en % et en nombres) . . . . .	34
<b>Tableau 36</b>	Salaires moyens, taux horaires moyens minimums et maximums, nombres moyen d'années d'ancienneté et pourcentages moyens de vacances selon les types de postes (en \$, en nombres et en %). . . . .	36
<b>Tableau 37</b>	Caractéristiques des postes de cadre, des postes de chef de secteur et des postes reliés à l'animation (en nombres d'heures et %). . . . .	37
<b>Tableau 38</b>	Avantages offerts aux membres du personnel (en % de centres de vacances) . . . . .	38
<b>Tableau 39</b>	Nombres moyens d'heures de formation selon les types de poste (en nombre) . . . . .	39



## Les visées de l'étude<sup>1</sup>

Le manque d'informations et de données statistiques fiables ne permettait pas aux différents acteurs et intervenants du milieu de répondre à l'enjeu de la relève timide de dirigeants et à l'enjeu relié aux difficultés de recrutement du personnel saisonnier dans les camps de vacances au Québec.

Ces enjeux et les contextes dans lesquels ils se posent laissent croire que le secteur des camps de vacances allait devoir faire face, à court ou moyen termes, à une pénurie de main-d'œuvre pour assurer les fonctions d'animateur et de personnel de soutien, notamment les fonctions de surveillance aquatique, de préposé à l'entretien et de cuisinier. Ce qui est alourdi par la problématique de relève au niveau des postes de direction, ce qui représente un tout nouveau défi pour le secteur.

Le Mouvement québécois des vacances familiales et l'Association des camps certifiés du Québec ont donc jugé nécessaire d'établir un portrait statistique et un profil des besoins en travailleurs du secteur des camps et des centres de vacances au Québec.

Sur la base des résultats de l'étude visant à établir le portrait statistique de la main-d'œuvre ainsi que le profil des besoins en travailleurs du secteur, le milieu sera outillé pour la définition de cibles d'action et pour la mise de l'avant des mesures qui permettront, à moyen et long termes, de résorber les difficultés de recrutement du personnel saisonnier dans les camps et centres de vacances.

## 1 La méthodologie

Cette enquête a été menée à la demande et en étroite collaboration avec le Mouvement québécois des vacances familiales. Ce projet a, par ailleurs, bénéficié de la participation active de l'Association des camps certifiés du Québec. Vingt centres de vacances et 92 camps de vacances<sup>2</sup> ont été sollicités à l'échelle provinciale. Parmi ceux-ci, 55 ont participé à l'enquête, ce qui place le taux de réponse à 49 %<sup>3</sup>.

L'administration postale du questionnaire<sup>4</sup> construit pour les besoins de l'enquête nous a permis de joindre 55 organisations, dont 29 organisations membres de l'Association des camps certifiés du Québec<sup>5</sup>, 15 organisations membres du Mouvement québécois des vacances familiales<sup>6</sup> et 11 organisations non affiliées à l'un ou l'autre de ces regroupements.

Ainsi, les résultats obtenus auprès des directions générales des centres et camps de vacances ne peuvent être généralisés à l'ensemble des organisations sectorielles sans les contraintes méthodologiques qui s'imposent<sup>7</sup>. Il nous semble nécessaire de préciser que, pour la tenue de cette enquête, nous visons une représentativité d'ensemble à l'échelle provinciale et non pas une représentativité fonction de l'affiliation à l'un ou l'autre des deux regroupements.

Dans certains cas, et lorsque cela s'avère pertinent, les moyennes sur certaines données sont accompagnées des médianes. Dans le cas contraire, la non précision de la médiane indique une tendance forte représentée par la moyenne<sup>8</sup>. Qu'est-ce qu'une médiane? La médiane est une mesure de tendance centrale précisant la valeur occupant la position centrale d'une série numérique (50 % des valeurs observées sont donc inférieures à la médiane), ce qui la distingue de la valeur moyenne qui correspond à la moyenne arithmétique de l'ensemble. La médiane permet donc d'atténuer l'effet des valeurs extrêmes, soit l'effet des valeurs les plus basses et celui

des valeurs les plus élevées. À titre d'exemple : trois centres de vacances sur dix ont trois employés, six centres de vacances ont cinq employés et un seul centre a 60 employés. La moyenne du nombre d'employés de l'ensemble des centres de vacances est de neuf employés. Si nous séparons ces dix centres de vacances en deux groupes de cinq, nous pouvons affirmer que les cinq centres de vacances du premier groupe ont au plus cinq employés et que les centres de vacances du deuxième groupe ont au moins cinq employés. La médiane est donc de cinq employés.

Dans le but d'alléger le texte, nous utiliserons l'expression *centres de vacances* pour faire référence aux organisations ayant participé à l'enquête, donc pour faire référence aux centres de vacances, mais aussi aux camps de vacances.

<sup>1</sup> Cette partie du document est largement inspirée d'un document produit par monsieur Robert Rodrigue, Directeur général du Mouvement des camps de vacances familiales.

<sup>2</sup> Les centres de vacances familiales accrédités offrent (minimalement) un service d'hébergement, un service d'alimentation et/ou en auto-cuisine ainsi que de l'animation et des équipements de loisir. Il s'agit d'un service d'animation structuré et soutenu tout au long du séjour, qu'il soit en groupe d'âge et/ou en plateau d'activité. Le site d'accueil de vacances familiales accrédité offre (minimalement) un service d'hébergement ainsi qu'un service d'alimentation et/ou en auto-cuisine. Minimalement, il doit offrir des équipements pour la pratique d'activités physiques et de loisir ou faciliter l'accès à des activités de loisir accessibles dans la région. Ces informations sont issues du site du Mouvement québécois des vacances familiales <http://www.vacancesfamiliales.qc.ca/mouvement/>

<sup>3</sup> Ce qui inclut 11 camps non affiliés. Les envois ont été effectués sur la base du nombre de membres effectif au moment de l'enquête.

<sup>4</sup> L'administration du questionnaire a été menée de septembre 2010 à janvier 2011.

<sup>5</sup> Ce qui place le taux de réponse des membres de l'Association des camps certifiés du Québec à 31 %.

<sup>6</sup> Ce qui place le taux de réponse des membres du Mouvement québécois des vacances familiales à 75 %.

<sup>7</sup> Le degré de précision étant au-delà des 10 %, précisons toutefois que nous nous rapprochons des standards méthodologiques, à savoir un degré de précision de  $\pm 5\%$  en ce qui concerne les centres de vacances membres du Mouvement québécois des vacances familiales.

<sup>8</sup> Dans ce cas, la moyenne et la médiane sont égales ou sensiblement égales.



## 2 Les centres de vacances

Neuf % des répondants ont complété le questionnaire sur la base de l'année financière 2008-2009; **91 %** l'ont fait sur la base de l'année financière 2009-2010.

Vingt % des centres de vacances ayant participé à l'étude sont des centres de vacances non affiliés; **80 %** sont affiliés à l'un ou l'autre des regroupements<sup>9</sup>.

**Tableau 1**  
Régions d'implantation des centres de vacances  
(en nombre et en %)

Régions	Nombre de centres de vacances ayant participé à l'étude	Pourcentages relatifs de centres de vacances ayant participé à l'étude (en %)
Abitibi-Témiscamingue	1	2
Bas-Saint-Laurent	1	2
Capitale-Nationale	5	9
Centre-du-Québec	2	4
Chaudière-Appalaches	2	4
Côte-Nord	1	2
Estrie	4	7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	4
Lanaudière	11	20
Laurentides	10	18
Laval	0	0
Mauricie	4	7
Montréal	0	0
Montréal	0	0
Nord-du-Québec	0	0
Outaouais	2	4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	9
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>100</b>

<sup>9</sup> Ces données sont en lien direct avec le nombre de membres effectif en 2010.

**Tableau 2**  
Les centres de vacances ayant participé à l'étude sont membres de...  
(en nombre et en %)<sup>10</sup>

Membre de/du ...	Nombre de centres de vacances sollicités	Nombre de centres de vacances	En % sur le nombre total de répondants
Mouvement québécois des vacances familiales	20	15	27
L'Association des camps certifiés du Québec	92	29	53
Non affiliés <sup>11</sup>	139	11	20

Parmi les centres de vacances membres d'un regroupement, plus de la moitié (51 %) le sont auprès de l'Association des camps certifiés du Québec alors que 27 % sont membres du Mouvement québécois des vacances familiales. Près du quart (24 %) sont membres d'un ou plusieurs autres regroupements. On parle notamment de la Chambre de commerce locale, de la maison de tourisme locale, de l'association touristique régionale (ATR), de la Corporation de l'industrie touristique du Québec, de la Fédération de la marche, de Camping Québec, de l'Association des stations de ski, de la Fédération internationale des coaches et du Camp des Églises Baptistes Évangéliques du Québec.

La grande majorité (**73 %**) des centres de vacances<sup>12</sup> ayant participé à l'étude sont des organismes à but non lucratif (OBNL). **14 %** sont des entreprises privées à but lucratif et **9 %** sont des organismes communautaires à but non lucratif (OBNL).

En moyenne et indépendamment de leur statut juridique, les centres de vacances ayant participé à l'étude sont en opération depuis **41 ans**.

**Tableau 3**  
Statut juridique des centres de vacances ayant participé à l'étude

Statut juridique	Nombre de centres de vacances	En %
Organisme à but non lucratif (OBNL)	40	73
Entreprise privée à but lucratif	8	14
Organisme communautaire à but non lucratif (OBNL)	5	9
Coopérative privée à but non lucratif	1	2
Coopérative privée à but lucratif	1	2
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>100</b>

<sup>10</sup> Le pourcentage de répondants est calculé sur la base du nombre de centres de vacances ayant participé à l'étude.

<sup>11</sup> Source : Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ).

<sup>12</sup> Dans le but d'alléger le texte, nous utiliserons l'expression centres de vacances pour faire référence aux organisations ayant participé à l'enquête, donc pour faire référence aux centres de vacances, mais aussi aux camps de vacances.

Plus de la moitié (**56 %**) des centres de vacances sont ouverts à l'année, **44 %** ne sont ouverts que pour la période estivale. On parle alors et respectivement d'une moyenne de semaines de 51 semaines et de 14 semaines (médiane 11 semaines).

**Tableau 4**  
Période d'activité des centres de vacances  
(en nombre et en % de centres de vacances)

	En nombre	En pourcentage
Centres de vacances à ouverture annuelle	31	56
Centre de vacances à ouverture estivale	24	44

La totalité des centres de vacances offrent un hébergement en chambres privées, 10 % de celles-ci sont réservées aux employés et bénévoles. Une forte majorité (98 %, 93 % et 87 %) de centres de vacances mettent à la disposition de leurs clients, employés et bénévoles d'autres types d'hébergement, des dortoirs et des emplacements camping sans tente fournie. Parmi les autres types d'hébergement figurent ...

- les chalets
- les huttes
- les yourtes
- les cabanes en bois rond
- les tipis
- les tentes dortoir
- les cabines
- les maisonnettes
- les roulottes
- le camping de petits chalets

Seuls 36 % des centres de vacances offrent un hébergement en chambres partagées.



**Tableau 5**  
Types d'hébergement et nombres moyens de places offerts par les centres de vacances  
(en % et en nombres moyens)

Types d'hébergement	Pourcentage de centres de vacances <sup>13</sup>	Nombre moyen de places réservées aux clients	Nombre moyen de places réservées aux employés et bénévoles
Chambres privées	100 %	69 (m=38)	7 (m=5)
Autres	98 %	33 (m=20)	19 (m=16)
Dortoirs	93 %	69 (m=50)	18 (m=12)
Emplacements de camping sans tente fournie par le centre de vacances	87 %	52 (m=57)	10
Emplacements de camping avec tente fournie par le centre de vacances	74 %	75 (m=36)	25 (m=4)
Chambres partagées	36 %	122 (m=96)	33 (m=25)
Nombre maximal de places disponibles <sup>14</sup>		128 (m=121)	31 (m=24)

La presque totalité (**96 %**) des centres de vacances offrent un service de restauration. Parmi ceux-ci, **41 %** offrent la possibilité d'auto-cuisine. Seuls **4 %** des centres de vacances n'offrent pas le service restauration, l'auto-cuisine est alors envisageable.

En moyenne, chaque centre de vacances met 128 chambres à la disposition des clients et 31 places à la disposition de leurs employés et bénévoles. Le nombre moyen de places le plus important est offert en chambres partagées (122 places) et en emplacements de camping avec tente fournie (75 places). Le nombre de places le plus restreint concerne les autres types d'hébergement.

En moyenne et pour l'année de référence, 6 591 nuitées<sup>15</sup> (médiane 3 995) ont été réalisées par centre de vacances.

La presque totalité (96 %) des centres de vacances offrent un service de restauration. Parmi ceux-ci, 41 % offrent la possibilité d'auto-cuisine. Seuls 4 % des centres de vacances n'offrent pas le service restauration, l'auto-cuisine est alors envisageable.

<sup>13</sup> Le total des pourcentages dépasse le 100 %, ce qui s'explique par le fait que les répondants pouvaient cocher plus qu'un choix de réponse.

<sup>14</sup> Un lit double compte pour deux places.

<sup>15</sup> Une nuitée équivaut à une nuit multipliée par le nombre de personnes.

Plus de la moitié (**58 %**) des centres de vacances disposent d'une plage sur leur site.

**Tableau 6**  
Plans d'eau situés sur le site des centres de vacances pour jeunes (en % de centres de vacances)

Plans d'eau	Pourcentage de centres de vacances
Piscine de moins de 100 m <sup>2</sup>	13
Piscine de plus de 100 m <sup>2</sup>	6
Plage	58
Jeu d'eau	11
Glissade d'eau	8
Pataugeoire	4

On parle plus fréquemment d'une plage en lac (91 % des centres disposant d'une plage), puisque seuls 8 % des centres de vacances disposent d'une plage en rivière. Respectivement, 13 % et 11 % disposent d'une piscine de moins de 100 m<sup>2</sup> et d'un jeu d'eau. On y retrouve moins fréquemment une pataugeoire ou encore une piscine de plus de 100 m<sup>2</sup>.

En moyenne, on compte **16 bâtiments** (médiane 14) par site de centres de vacances. Parmi ceux-ci, 11 (médiane 7) sont à l'usage de la clientèle. Chaque centre doit en moyenne entretenir 11 kilomètres (médiane 1) de sentiers situés sur leur propre site.

**Tableau 7**  
Informations financières (en dollars)

Informations financières	
Revenus annuels moyens excluant les subventions aux immobilisations	268 190 (m=174 643)
Masse salariale moyenne des employés et contractuels (incluant les avantages sociaux)	183 624 (m=100 000)
Frais moyens des concessions	98 711 (m=76 061)
Dépenses annuelles moyennes totales excluant les dépenses d'immobilisation et les remboursements en capital	237 159 (m=147 060)



**Tableau 8**  
Offre de services des centres de vacances (en % de centres de vacances)<sup>16</sup>

Services	Pourcentage de centres de vacances
Animation le matin	84 %
Animation le midi	78 %
Animation le soir	78 %
Animation tous les jours du forfait	87 %
Activités par groupes d'âge	80 %
Activités familiales (accompagnement par un parent)	27 %
Accompagnement pour les personnes handicapées	22 %

L'animation pour la durée du forfait (87 %) des centres de vacances, l'animation le matin (84 %) et l'animation par groupes d'âge (80 %) sont respectivement offertes par 80 % et plus des centres de vacances. Les services d'activités familiales et d'accompagnement des personnes handicapées sont respectivement offerts par 27 % et 22 % des centres de vacances.

En moyenne et par centre de vacances, ces services sont offerts 6 jours (médiane 7) par semaine durant la période estivale.

**Tableau 9**  
Encadrement offert par les camps de vacances pour jeunes (en % de camps de vacances)

Encadrement	Pourcentage de camps de vacances
Prise en charge complète	74 %
Prise en charge partielle <sup>17</sup>	16 %
Sur inscription volontaire des clients aux activités programmées quotidiennement	10 %

Les camps de vacances<sup>18</sup> offrent majoritairement une prise en charge complète (**74 %** des camps de vacances). L'inscription volontaire aux activités programmées n'est offerte que par **10 %** des camps de vacances.

<sup>16</sup> Le total des pourcentages dépasse le 100 %, ce qui s'explique par le fait que les répondants pouvaient cocher plus qu'un choix de réponse.

<sup>17</sup> Par exemple, la surveillance et l'encadrement du coucher peuvent être assurés par les responsables des groupes accueillis.

<sup>18</sup> Il est fait référence aux types d'encadrement de camps de jeunes et non pas des centres de vacances.

La vocation principale des centres de vacances ayant participé à l'étude est centrée autour des jeunes (**51 %**), des familles (**24 %**) et des personnes handicapées (**9 %**).

**Tableau 10**  
Principale vocation des centres de vacances  
(en nombre et en %)

Vocation	Nombre de centres de vacances	En %
Jeunes	28	51
Familles	13	24
Personnes handicapées	5	9
Autres	9	16
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>100</b>

Une grande partie (74 %) des centres de vacances ayant participé à l'étude ont une seconde vocation. Lorsque c'est le cas, la vocation seconde de 32 % des centres de vacances est orientée vers les jeunes, 29 % vers les familles et 17 % vers les personnes handicapées. Près du quart (22 %) des centres de vacances ayant une seconde vocation orientent celle-ci vers une population autre. On parle alors de groupes diversifiés, de groupes scolaires et de classes nature.

La clientèle de **56 %** des centres de vacances ayant participé à l'étude est majoritairement individuelle. Le pourcentage moyen d'accueil de la clientèle individuelle est estimé à **82 %** (médiane **87 %**).

**Tableau 11**  
Seconde vocation des centres de vacances  
(en nombre et en %)<sup>19</sup>

Vocation	Nombre de centres de vacances	En %
Jeunes	13	32
Familles	12	29
Personnes handicapées	7	17
Autres	9	22
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

Près de la moitié (44 %) des centres de vacances reçoivent majoritairement des groupes. Le pourcentage moyen d'accueil de la clientèle de groupe est estimé à 71 % (médiane 80 %).

<sup>19</sup> Le total du nombre de centres de vacances est de 41 ce qui s'explique par le fait qu'un nombre restreint de centres de vacances ont une seconde vocation.



### 3 Les ressources humaines

Plus du tiers (38 %) des centres de vacances font appel aux services de concessionnaires pour la gestion d'un département ou encore pour un service spécifique. Lorsque c'est le cas, 55 % de ces centres de vacances passent par la concession pour la restauration, 4 % pour l'entretien des bâtiments<sup>20</sup> et 4 % pour l'entretien ménager. Plus du quart (28 %) des centres de vacances font appel aux services de concessionnaires pour d'autres types de services. On parle alors de l'animation, de la conduite de traîneaux à neige, de paraski, du piégeage (trappe), de la massothérapie, de la comptabilité, de la piscine, de la plomberie, de l'électricité, de cafés, de bars ou encore de dépanneurs.

Plus de la moitié (67 %) des centres de vacances ont, au cours de la dernière année financière, fait appel à des ressources contractuelles, 62 % des centres de vacances ont bénéficié de l'implication de bénévoles pour les activités régulières<sup>22</sup> et 71 % des centres de vacances ont bénéficié de l'implication de bénévoles de support<sup>23</sup>. On parle d'une moyenne par centre de 14 contractuels (médiane 4), de 10 bénévoles pour les activités régulières (médiane 3) et de 53 bénévoles de support (médiane 20).

Dans le courant de la dernière année financière complétée et en moyenne, les centres de vacances comptaient sur la présence de **31 employés** rémunérés (médiane 25)<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Le total des pourcentages excède les 100 % puisque chaque répondant pouvait cocher plus qu'un choix de réponse.

<sup>21</sup> Un seul centre de vacances n'avait aucun employé durant l'année financière de référence.

<sup>22</sup> Il s'agit de bénévoles auxquels sont confiées des tâches et responsabilités habituellement confiées au personnel rémunéré.

<sup>23</sup> Il s'agit de bénévoles dont les tâches et responsabilités s'inscrivent en soutien aux tâches et responsabilités relevant du personnel rémunéré.

**Tableau 12**  
Nombres moyens de postes, d'employés et de contractuels par types de postes<sup>24</sup>

Types de postes	Nombre moyen de postes	Nombre moyen d'employés recevant un salaire avec déductions à la source	Nombre moyen de contractuels
Poste de direction générale	1	2	0
Poste de direction de centre	1	2 (1)	0
Postes en administration et marketing	1	1	0
Postes reliés aux activités récréatives	16 (10)	14 (8)	12 (2)
Postes reliés à l'accompagnement des personnes handicapées	7 (0)	4 (0)	4 (0)
Postes reliés à l'entretien ménager	2	2	1 (0)
Postes reliés à la maintenance (bâtiments et terrains)	3 (2)	2 (1)	1 (0)
Postes reliés à la restauration	5	4	3 (2)
Postes spécialisés (responsables des soins infirmiers, préposés aux bénéficiaires, intervenants sociaux)	2 (1)	2 (1)	2 (1)

Moins du quart (**18 %**) des centres de vacances embauchent des ressources humaines pour l'accueil, les projets spéciaux, le sauvetage, le transport (chauffeurs) et la surveillance de nuit.

Les postes reliés aux activités récréatives ainsi que les postes dédiés à l'accompagnement des personnes handicapées sont plus nombreux (respectivement 16 et 7<sup>25</sup>). Ces mêmes postes nécessitent l'embauche, en moyenne et par centre de vacances, de 14 et 4 employés<sup>26</sup> ainsi que de 12 et 4 ressources contractuelles. Les postes reliés à la restauration et à la maintenance nécessitent quant à eux l'embauche de 4 et 2 employés de même que de 3 et 1 ressources consultantes, en moyenne et par organisme.

<sup>24</sup> Les médianes sont indiquées entre parenthèses. Elles ne sont intégrées au tableau que lorsque la moyenne diffère de la médiane.

<sup>25</sup> En nombres moyens.

<sup>26</sup> Il est ici fait référence aux employés recevant un salaire avec déductions à la source.

### 3 1 – Les postes de direction

Dans 96 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes de direction. Lorsque c'est le cas, les titres de poste sont les suivants<sup>27</sup> :

- **directeur/ directrice général(e)**
- directeur/ directrice
- coordonnateur/ coordonnatrice
- directeur adjoint/ directrice adjointe
- directeur/ directrice des opérations
- directeur/ directrice de programme
- directeur/ directrice de camp
- directeur/ directrice des activités
- directeur/ directrice animation et événement
- directeur/ directrice location de chalet
- directeur administratif/ directrice administrative
- directeur/ directrice du service alimentaire
- directeur/ directrice aventure
- directeur/ directrice programme aventure
- chef de camp
- directeur médical/ directrice médicale

**Tableau 13**  
Les postes de direction

Nombre de personnes occupant le/les postes (s) de direction	Centres de vacances avec ressources humaines rémunérées pour ce type de poste (en % de centres de vacances)	Centres de vacances ayant comblé ce type de postes durant la dernière année financière (en % de centres de vacances)
<b>1 personne</b>	84 %	85 %
<b>2 personnes</b>	2 %	6 %
<b>Ne sait pas/ pas de réponse</b>	14 %	9 %

Dans la majorité (84 %) des centres de vacances ayant une ou plusieurs personnes dédiées aux postes de direction<sup>28</sup>, une seule personne rémunérée occupe ce type de poste. Au cours de la dernière année financière<sup>29</sup>, dans 85 % des centres de vacances ayant une ou plusieurs ressources humaines dédiées à ce type de postes, une personne était en charge des tâches et responsabilités rattachées à ce type fonction. Pour cette même période de référence, les fonctions de direction ont été assurées par des bénévoles dans 17 % des centres de vacances. On parle d'une moyenne de 2 bénévoles (médiane 1) par centre de vacances.

Les membres du personnel occupant le ou les postes de direction ont, en moyenne et par centre de vacances, 27 employés (médiane 25) sous leur responsabilité.

<sup>27</sup> Cette liste est établie sur la base des réponses obtenues à une question ouverte. Les éléments de cette liste sont présents en ordre décroissant. Les éléments intégrés en gras sont les éléments les plus souvent nommés par les répondants. Cet avis vaut pour toutes les listes d'éléments issus de réponses à une question ouverte.

<sup>28</sup> Nous faisons référence à tous les types de postes rattachés à la direction.

<sup>29</sup> Les répondants avaient à choisir entre les deux dernières années financières, soit 2008-2009 ou 2009-2010. Le choix devait se faire sur la base de la représentativité de l'année en fonction des services offerts et des activités tenues.

Majoritairement, les membres du personnel occupant les postes de **direction générale** détiennent soit un diplôme universitaire (dans **61 %** des centres de vacances ayant un ou plusieurs postes dédiés à ce type de fonction) soit un diplôme collégial (**26 %**).

L'âge moyen des membres du personnel occupant les postes de **direction générale** est de 46 ans.

**Tableau 14**  
Scolarité moyenne des membres du personnel occupant le poste de **direction générale** (en % de centres de vacances)

Direction générale	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	61 %
Diplôme collégial	26 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	13 %
Moins d'un secondaire	0 %

Les membres du personnel occupant les postes de **direction de centre** détiennent majoritairement un diplôme universitaire (dans 47 % des centres de vacances ayant un ou plusieurs postes dédiés à ce type de fonction) ou un diplôme collégial (41 %). On retrouve ce type de poste dans 64 % des centres de vacances ayant participé à l'enquête.

**Tableau 15**  
Scolarité moyenne des membres du personnel occupant le poste de **direction de centre** (en % de centres de vacances)

Direction de centre	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	47 %
Diplôme collégial	41 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	9 %
Moins d'un secondaire	3 %

L'âge moyen des membres du personnel occupant les postes de **direction de centre** est de 37 ans (médiane 39 ans).



### 3 2 – Les postes en administration et marketing

Dans 81 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes en administration et marketing. Lorsque c'est le cas, les titres de poste sont les suivants :

- **secrétaire/ réceptionniste/ responsable des locations/ service à la clientèle**
- **adjoint administratif/ adjointe administrative/ adjoint(e) au financement**
- **comptable/ responsable de la comptabilité**
- directeur administratif/ directrice administrative
- aide comptable
- préposé (e) à l'accueil
- coordonnateur/ coordonnatrice
- assistante de bureau
- agent de développement
- agente de liaison
- responsable administration et hôtellerie
- agente de promotion
- agente de publicité et de promotion
- agent des ventes et marketing
- adjointe exécutive, responsable des finances et service à la clientèle
- adjoint (e) à l'équipe de direction
- gérante de bureau
- réceptionniste administrative
- agent des ventes et locations
- chargée de projet en communication et marketing
- directeur à la programmation et marketing

**Tableau 16**  
Les postes en administration et marketing

Nombre de personnes occupant le/les postes (s) en administration et marketing	Centres de vacances avec ressources humaines rémunérées pour ce type de poste (en % de centres de vacances)	Centres de vacances ayant comblé ce type de postes durant la <b>dernière année financière</b> (en % de centres de vacances)
1 personne	79 %	71 %
2 personnes	4 %	9 %
4 personnes	2 %	4 %
5 personnes	0 %	2 %
6 personnes	0	2 %
Ne sait pas/ pas de réponse	15 %	12 %

Dans la majorité (79 %) des centres de vacances ayant une ou plusieurs ressources dédiées à l'administration et au marketing, une seule personne rémunérée occupe ce type de poste. Au cours de la dernière année financière<sup>30</sup>, dans 71 % des centres de vacances ayant une ou plusieurs ressources humaines dédiées à ce type de postes, une personne était en charge des tâches et responsabilités rattachées à ce type fonction. Pour cette même période de référence, les fonctions rattachées à l'administration et au marketing ont été assurées par des bénévoles dans 11 % des centres de vacances. On parle d'une moyenne de 2 bénévoles par centre de vacances.

<sup>30</sup> Les répondants avaient à choisir entre les deux dernières années financières, soit 2008-2009 ou 2009-2010. Le choix devait se faire sur la base de la représentativité de l'année en fonction des services offerts et des activités tenues.

Les membres du personnel occupant le ou les postes en administration et marketing ont en moyenne et par centre de vacances 1 employé (médiane 0) sous leur responsabilité.

Dans 37 % des centres de vacances, les membres du personnel occupant les postes en administration et marketing détiennent respectivement un diplôme universitaire (37 %) ou un diplôme d'études secondaires ou professionnel (37 %). Dans plus du quart (26 %) des centres de vacances, ils détiennent un diplôme d'études collégiales.

L'âge moyen des membres du personnel occupant les postes en administration et marketing est de **40 ans**.

**Tableau 17**  
**Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes en administration et marketing (en % de centres de vacances)**

Administration et marketing	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	37 %
Diplôme collégial	26 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	37 %
Moins d'un secondaire	0 %

### 3 3\_ Les postes en entretien ménager

Dans 85 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes rattachés à l'entretien ménager. Lorsque c'est le cas, les titres de poste sont les suivants :

- **entretien ménager**
- **conciergerie/ conciergerie**
- **responsable de l'entretien**
- **préposé à l'entretien ménager/ préposé à l'entretien ménagère**
- aide à l'entretien ménager
- femme de chambre
- entretien des chambres
- entretien des chambres et chalet
- concierge et aide-cuisinier
- gouvernante
- préposé au ménage
- préposé à l'entretien léger et lourd
- directeur de l'entretien
- préposé à la conciergerie
- gouvernante adjointe,
- entretien du bâtiment de bois
- entretien régulier
- entretien
- gardienne de nuit et entretien
- adjointe à l'entretien
- surveillant de nuit
- ouvrier d'entretien

**Tableau 18**  
**Les postes en entretien ménager**

Nombre de personnes occupant le/les postes (s) en entretien ménager	Centres de vacances avec ressources humaines rémunérées pour ce type de poste (en % de centres de vacances)	Centres de vacances ayant comblé ce type de postes durant la dernière année financière (en % de centres de vacances)
1 personne	47 %	44 %
2 personnes	20 %	22 %
3 personnes	18 %	20 %
4 personnes	4 %	6 %
7 personnes	2 %	2 %
Ne sait pas/ pas de réponse	9 %	6 %

Dans plus de la moitié (47 %) des centres de vacances ayant une ou plusieurs ressources dédiées à l'entretien ménager, une seule personne rémunérée occupe ce type de poste. Dans moins du quart (20 %) et dans 18 % des centres de vacances, respectivement 2 ou 3 personnes assurent ce type de fonction. Toutes proportions gardées, la tendance semble s'être maintenue comparativement à la dernière année financière<sup>31</sup> puisque dans respectivement 44 %, 22 % et 20 % des centres de vacances, 1, 2 ou 3 personnes étaient en charge de l'entretien ménager. Pour cette même période de référence, les fonctions rattachées à l'entretien ménager ont été assurées par des bénévoles dans 9 % des centres de vacances. On parle alors d'une moyenne de 4 bénévoles (médiane 3) par centre de vacances.

Les membres du personnel occupant le ou les postes en entretien ménager ont en moyenne et par centre de vacances 1 employé (médiane 0) sous leur responsabilité.

Dans près de la moitié des centres de vacances, les membres du personnel occupant les postes reliés à l'entretien ménager détiennent un diplôme d'études secondaires ou professionnel. Dans plus du tiers (36 %) des centres de vacances, ces membres du personnel n'ont pas complété le secondaire. On retrouve ce type de poste dans 96 % des centres de vacances ayant participé à l'enquête.

**Tableau 19**  
**Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes reliés à l'entretien ménager (en % de centres de vacances)**

Postes reliés à l'entretien ménager	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	7 %
Diplôme collégial	11 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	46 %
Moins d'un secondaire	36 %

La moyenne d'âge des membres du personnel occupant les postes reliés à l'entretien ménager est de **41 ans** (médiane 44 ans).

<sup>31</sup> Les répondants avaient à choisir entre les deux dernières années financières, soit 2008-2009 ou 2009-2010. Le choix devait se faire sur la base de la représentativité de l'année en fonction des services offerts et des activités tenues.

### 3 4\_ Les postes en maintenance

Dans 85 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes rattachés à la maintenance. Lorsque c'est le cas, les titres de poste sont les suivants :

- **préposé à la maintenance/ homme de maintenance**
- **responsable de la maintenance**
- chef d'équipe d'entretien
- gérant des installations
- responsable de l'entretien du bâtiment
- responsable de l'entretien du site
- préposé à l'entretien du bâtiment
- responsable de la conciergerie et de l'entretien
- homme de terrain, maintenance des bâtiments et des terrains
- coordonnateur
- responsable des machineries et du terrain
- responsable des opérations
- chef de maintenance
- maintenancier
- préposé à la maintenance et à l'entretien
- homme d'entretien
- responsable de l'entretien
- directeur de l'entretien
- préposé aux équipements et bâtiments
- intendant
- chef de camp
- aide à l'entretien des terrains et des bâtiments
- aide à la maintenance
- aide aux opérations
- superviseur de la maintenance
- aide intendant



**Tableau 20**  
Les postes en maintenance

Nombre de personnes occupant le/les postes (s) en maintenance	Centres de vacances avec ressources humaines rémunérées pour ce type de poste (en % de centres de vacances)	Centres de vacances ayant comblé ce type de postes durant la <b>dernière année financière</b> (en % de centres de vacances)
1 personne	73 %	61 %
2 personnes	17 %	24 %
3 personnes	4 %	4 %
4 personnes	0 %	2 %
Ne sait pas/ pas de réponse	6 %	9 %

Dans la majorité (73 %) des centres de vacances ayant une ou plusieurs ressources dédiées à la maintenance, une seule personne rémunérée occupe ce type de poste. Dans moins du quart (17 %) des centres de vacances, 2 personnes assurent ce type de fonction. Toutes proportions gardées, la tendance semble s'être maintenue comparativement à la dernière année financière<sup>32</sup> puisque dans respectivement 61 % et 24 % des centres de vacances, 1 ou 2 personnes étaient en charge de la maintenance. Il faut souligner que durant cette même année financière, 2 % des centres de vacances disposaient de 4 personnes pour effectuer les tâches reliées à cette fonction. Pour cette même période de référence, les fonctions rattachées à la maintenance ont été assurées par des bénévoles dans 2 % des centres de vacances. On parle d'une moyenne de 4 bénévoles par centre de vacances.

Les membres du personnel occupant le ou les postes en maintenance ont en moyenne et par centre de vacances 2 employés (médiane 0) sous leur responsabilité.

Dans près de la moitié (49 %) des centres de vacances ainsi que dans près du quart (24 %), les membres du personnel occupant les postes reliés à la maintenance détiennent respectivement soit un diplôme d'études secondaires ou professionnel, soit moins d'un secondaire. On retrouve ce type de poste dans 77 % des centres de vacances ayant participé à l'enquête.

**Tableau 21**  
Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes reliés à la maintenance (en % de centres de vacances)

Postes reliés à la maintenance	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	9 %
Diplôme collégial	18 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	49 %
Moins d'un secondaire	24 %

La moyenne d'âge des membres du personnel occupant les postes reliés à l'entretien ménager est de **41 ans** (médiane 44 ans).

<sup>32</sup> Les répondants avaient à choisir entre les deux dernières années financières, soit 2008-2009 ou 2009-2010. Le choix devait se faire sur la base de la représentativité de l'année en fonction des services offerts et des activités tenues.

### 3 5 – Les postes reliés à la restauration<sup>33</sup>

Dans 78 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes reliés à la restauration. Lorsque c'est le cas, les titres de poste occupé sont les suivants :

- aide-cuisinier
- cuisinier
- chef cuisinier
- plongeur
- chef
- assistant cuisinier
- assistant-chef
- cuisinier en chef
- aide
- deuxième cuisinière
- superviseur alimentaire
- chef nutritionniste
- responsable de la cafétéria
- traiteur
- sous-chef
- responsable

Par centre de vacances, on compte en moyenne 2 (médiane 1) ressources humaines occupant les postes reliés à la restauration, ce qui diffère de la tendance affichée au cours de la dernière année financière (moyenne 3, médiane 1). Pour cette même période de référence, les fonctions reliées à la restauration ont été assurées par des bénévoles dans 5 % des centres ayant ce type de poste. On parle d'une moyenne de 4 bénévoles<sup>34</sup> par centre de vacances.

Dans la totalité des centres de vacances ayant un ou plusieurs membres du personnel dédiés à la restauration, ces derniers ont une ou plusieurs personnes sous leur responsabilité. Ces membres du personnel ont, en moyenne et par centre de vacances, 4 employés (médiane 7) sous leur responsabilité.

Les membres du personnel occupant les postes reliés à la restauration possèdent majoritairement un diplôme d'études secondaires ou professionnel (dans 56 % des centres de vacances). Dans près du quart (24 %) des centres de vacances, ces membres du personnel possèdent un diplôme collégial.

La moyenne d'âge des membres du personnel occupant les postes reliés à la restauration est de **38 ans** (médiane 40 ans).

**Tableau 22**  
Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes reliés à la restauration (en % de centres de vacances)

Postes reliés à la restauration	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	3 %
Diplôme collégial	24 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	56 %
Moins d'un secondaire	17 %

<sup>33</sup> Le nombre d'organisations concernées ou le nombre de répondants ne nous permet pas de proposer aux lecteurs des données ventilées sur la base du nombre de personnes occupant les postes concernés. Cet avis vaut pour toutes les sections concernées.

<sup>34</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

### 3 6 – Les responsables des soins infirmiers

Dans 46 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes de responsable des soins infirmiers. Lorsque c'est le cas, les titres de poste occupé sont les suivants :

- infirmier/ infirmière
- responsable des soins infirmiers
- responsable de l'infirmierie
- chef infirmière
- leader hygiène, santé et sécurité
- coordonnatrice en soins
- responsable des premiers soins
- préposé aux soins

Par centre de vacances, on compte en moyenne 2 responsables des soins infirmiers (médiane 1), ce qui diffère de la tendance affichée au cours de la dernière année financière (moyenne 3, médiane 1). Pour cette même période de référence, les fonctions de responsable des soins infirmiers ont été assurées par des bénévoles dans 3 % des centres ayant ce type de poste. On parle alors d'une moyenne de 6 bénévoles par centre de vacances (médiane 3).

Dans 20 % des centres de vacances ayant un ou plusieurs responsables des soins infirmiers, ces derniers ont une ou plusieurs personnes sous leur responsabilité. Ces membres du personnel ont alors, en moyenne et par centre de vacances, 8 employés (médiane 4) sous leur responsabilité<sup>35</sup>.

### 3 7 – Les préposés aux bénéficiaires

Dans 5 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes de préposé aux bénéficiaires. Lorsque c'est le cas, les titres de poste occupé sont les suivants :

- préposé aux soins
- infirmier/ infirmière

Par centre de vacances, on compte en moyenne 11 préposés aux bénéficiaires<sup>36</sup>, ce qui rejoint, toutes proportions gardées, la tendance affichée au cours de la dernière année financière (moyenne 12, médiane 12). Pour cette même période de référence, les fonctions de préposé aux bénéficiaires n'ont en aucun cas été assurées par des bénévoles.

Les préposés aux bénéficiaires des centres de vacances n'ont aucune personne sous leur responsabilité.

<sup>35</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que cinq centres de vacances.

<sup>36</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que cinq centres de vacances.



### 3 8\_ Les postes reliés aux activités récréatives



#### 3 8.1\_ Les responsables de l'animation

Dans 79 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes de responsable de l'animation. Lorsque c'est le cas, les titres de poste sont les suivants :

- **coordonnateur/ coordonnateur à l'animation**
- **responsable de l'animation**
- **chef de camp**
- responsable général
- chef naturaliste
- leader coordonnateur
- coordonnateur de camp
- chef d'activité
- directeur de programme
- superviseur de programmation
- directeur de l'animation
- coordonnateur adjoint

**Tableau 23**  
Les postes de responsable de l'animation

Nombre de personnes occupant le/les postes(s) de responsable de l'animation	Centres de vacances avec ressources humaines rémunérées pour ce type de poste (en % de centres de vacances)	Centres de vacances ayant comblé ce type de postes durant la <b>dernière année financière</b> (en % de centres de vacances)
1 personne	52 %	42 %
2 personnes	19 %	21 %
3 personnes	7 %	7 %
4 personnes	2 %	5 %
6 personnes	5 %	7 %
7 personnes	2 %	2 %
10 personnes	2 %	0 %
20 personnes	0 %	2 %
41 personnes	2 %	0 %
69 personnes	2 %	0 %
Ne sait pas/ pas de réponse	7 %	14 %

Les membres du personnel occupant le ou les postes de responsable de l'animation ont en moyenne et par centre de vacances **19 employés** (médiane 17) sous leur responsabilité.

Dans plus de la moitié (52 %) des centres de vacances ayant un ou plusieurs postes dédiés à l'animation, une seule personne rémunérée occupe les fonctions de responsable de l'animation. Dans 19 %, 7 % et 5 % des centres de vacances, respectivement 2, 3 ou 6 personnes occupent ces fonctions. Toutes proportions gardées, la tendance semble s'être maintenue comparativement à la dernière année financière<sup>37</sup> puisque dans respectivement 42 % et 21 % des centres de vacances, 1 ou 2 personnes étaient responsables de l'animation. Pour cette même période de référence, les fonctions de responsable de l'animation ont été assurées par des bénévoles dans 7 % des centres de vacances. On parle d'une moyenne de 1 bénévole par centre de vacances.

<sup>37</sup> Les répondants avaient à choisir entre les deux dernières années financières, soit 2008-2009 ou 2009-2010. Le choix devait se faire sur la base de la représentativité de l'année en fonction des services offerts et des activités tenues.

#### 3 8.2\_ Les sauveteurs

Dans 80 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes de sauveteur. Lorsque c'est le cas, les titres de poste sont les suivants :

- **sauveteur**
- sauveteur plage
- sauveteur national
- responsable de la sécurité aquatique
- responsable piscine
- surveillant sauveteur
- chef sauveteur

**Tableau 24**  
Les postes de sauveteur

Nombre de personnes occupant le/les postes (s) de sauveteur	Centres de vacances avec ressources humaines rémunérées pour ce type de poste (en % de centres de vacances)	Centres de vacances ayant comblé ce type de postes durant la <b>dernière année financière</b> (en % de centres de vacances)
1 personne	44 %	42 %
2 personnes	20 %	16 %
3 personnes	20 %	18 %
4 personnes	4 %	2 %
5 personnes	4 %	2 %
6 personnes	4 %	4 %
13 personnes	2 %	2 %
Ne sait pas/ pas de réponse	2 %	14 %

Les membres du personnel occupant le ou les postes de sauveteur ont en moyenne et par centre de vacances **1 employé** (médiane 0) sous leur responsabilité.

Dans près de la moitié (44 %) des centres de vacances ayant un ou plusieurs postes de sauveteur, une seule personne rémunérée occupe ces fonctions. Dans 20 % des centres de vacances, respectivement 2 ou 3 personnes sont en charge du sauvetage. Toutes proportions gardées, la tendance semble s'être maintenue comparativement à la dernière année financière<sup>38</sup> puisque dans respectivement 42 %, 16 % et 18 % des centres de vacances, 1, 2 ou 3 personnes étaient en charge du sauvetage. Pour cette même période de référence, les fonctions de sauveteur ont été assurées par des bénévoles dans 2 % des centres de vacances. On parle d'une moyenne de 1 bénévole par centre de vacances.

Majoritairement, les membres du personnel occupant les postes de sauveteur détiennent un diplôme collégial (dans 44 % des centres de vacances ayant un ou plusieurs postes dédiés à ce type de fonction) ou encore un diplôme d'études secondaires ou professionnel. On retrouve ce type de postes dans 81 % des centres de vacances ayant participé à l'enquête.

<sup>38</sup> Les répondants avaient à choisir entre les deux dernières années financières, soit 2008-2009 ou 2009-2010. Le choix devait se faire sur la base de la représentativité de l'année en fonction des services offerts et des activités tenues.

La moyenne d'âge des membres du personnel occupant les postes de sauveteur est de **19 ans**.

**Tableau 25**  
Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes de sauveteur (en % de centres de vacances)

Sauveteurs	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	2 %
Diplôme collégial	44 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	36 %
Moins d'un secondaire	18 %

La grande majorité (82 %) des centres de vacances offrent des activités nautiques. Dans plus de la moitié (55 %) de ces centres de vacances, la surveillance du plan d'eau est assurée par une vigie, ce qui n'est pas le cas dans 45 %.

Durant l'année de référence, seuls **9 %** des centres de vacances se sont vus contraints de fermer une ou plusieurs installations aquatiques par manque de préposés à la surveillance, ce qui ne fut pas le cas de **89 %** des centres de vacances<sup>39</sup>. Lorsque la fermeture s'est imposée, la situation a été temporaire. On parle alors d'une fermeture de neuf jours en moyenne et par centre de vacances.

**Tableau 26**  
Niveaux atteints par les préposés à la surveillance des plans d'eau (en nombres moyens et en âge moyen)

Niveaux	Nombre moyen de préposés	Âge moyen des préposés
Médaille de bronze	4 (m=1)	17
Croix de bronze	3 (m=1)	17
Premiers soins (général)	6 (m=1)	18
Sauveteur national option piscine	2 (m=1)	19
Sauveteur national option plage continentale	2 (m=1)	18
Sauveteur national option parc aquatique	0	-
Sauveteur national option plage océanique	0	-
Soins d'urgence aquatique	2 (m=1)	15 (m=18)

Les préposés à la surveillance des plans d'eau situés sur le site des centres de vacances détiennent majoritairement une formation en premiers soins (formation générale), une médaille de bronze ou une Croix de bronze. Aucun préposé ne détient une formation de sauveteur national avec option parc aquatique ou avec option plage océanique. L'âge moyen des préposés à la surveillance des plans d'eau se situe entre 15 (médiane 18) et 19 ans.

<sup>39</sup> 2 % des répondants n'ont pas répondu à cette question.

### 3 8.3- Les vigistes

Dans 7 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes de vigiste. Lorsque c'est le cas, le titre du poste occupé est celui de sauveteur.

**Tableau 27**  
Les postes de vigiste

Nombre de personnes occupant le/les postes (s) de vigiste	Centres de vacances avec ressources humaines rémunérées pour ce type de poste (en % de centres de vacances)	Centres de vacances ayant comblé ce type de postes durant la dernière année financière (en % de centres de vacances)
1 personne	50 %	50 %
3 personnes	50 %	0 %
Ne sait pas/ pas de réponse	0 %	50 %

Dans la moitié (50 %) des centres de vacances ayant un ou plusieurs postes de vigiste<sup>40</sup>, une seule personne rémunérée occupe ces fonctions, alors que dans les autres centres de vacances (50 %), 3 personnes sont affectées à ce poste. Durant la période de référence<sup>41</sup>, aucun centre de vacances n'a affecté de bénévole aux fonctions de vigiste.

Les membres du personnel occupant le ou les postes de vigiste ont en moyenne et par centre de vacances 1 employé (médiane 0) sous leur responsabilité.

Dans la moitié des centres de vacances, les vigistes détiennent un diplôme collégial. Dans 33 % des centres de vacances, les membres du personnel occupant ce type de poste détiennent moins d'un secondaire. On retrouve ce type de poste dans 85 % des centres de vacances ayant participé à l'enquête.

**Tableau 28**  
Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes de vigiste (en % de centres de vacances)

Vigistes	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	0 %
Diplôme collégial	50 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	17 %
Moins d'un secondaire	33 %

L'âge moyen des vigistes œuvrant dans les centres de vacances est estimé à **19 ans**.

<sup>40</sup> Le terme de vigiste n'est pas reconnu dans les livres de référence. Il semblerait qu'il soit la résultante d'une extension des termes de vigie, vigilance. Les tâches reliées à ce poste seraient donc en lien avec la surveillance et la sécurisation des lieux.

<sup>41</sup> Les répondants avaient à choisir entre les deux dernières années financières, soit 2008-2009 ou 2009-2010. Le choix devait se faire sur la base de la représentativité de l'année en fonction des services offerts et des activités tenues.

### 3 8.4\_ Les accompagnateurs de personnes handicapées

Dans 13 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes d'accompagnateur de personnes handicapées. Lorsque c'est le cas, les titres de poste sont les suivants :

- animateur
- accompagnateur

**Tableau 29**  
Les postes d'accompagnateur de personnes handicapées

Nombre de personnes occupant le/ les postes (s) d'accompagnateur de personnes handicapées	Centres de vacances avec ressources humaines rémunérées pour ce type de poste (en % de centres de vacances)	Centres de vacances ayant comblé ce type de postes durant la dernière année financière (en % de centres de vacances)
1 personne	25 %	34 %
5 personnes	25 %	0 %
7 personnes	25 %	33 %
24 personnes	25 %	33 %

Les centres de vacances ayant un ou plusieurs postes d'accompagnateur de personnes handicapées confient ces fonctions à 1, 5, 7 ou 24 personnes (pourcentages respectifs de 25 %). Toutes proportions gardées, la tendance semble s'être globalement maintenue comparativement à la dernière année financière<sup>42</sup> puisque dans respectivement 34 %, 33 % et 33 % des centres de vacances, 1, 7 ou 24 personnes étaient en charge de l'accompagnement des personnes handicapées. Pour cette même période de référence, les fonctions d'accompagnateur de personnes handicapées ont été assurées par des bénévoles dans 28 %<sup>43</sup> des centres ayant ce type de poste. On parle d'une moyenne de 5 bénévoles (médiane 1) par centre de vacances.

Les membres du personnel occupant le ou les postes d'accompagnateur de personnes handicapées n'ont aucun employé sous leur responsabilité.

Majoritairement, les accompagnateurs de personnes handicapées œuvrant dans les centres de vacances détiennent un diplôme d'études secondaires ou professionnel (dans 44 % des centres de vacances ayant un ou plusieurs postes dédiés à ce type de fonction) ou un diplôme collégial (33 %). On retrouve ce type de poste dans 79 % des centres de vacances ayant participé à l'enquête.

L'âge moyen des accompagnateurs de personnes handicapées est de **20 ans**.

**Tableau 30**  
Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes d'accompagnateur de personnes handicapées (en % de centres de vacances)

Accompagnateurs de personnes handicapées	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	11 %
Diplôme collégial	33 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	44 %
Moins d'un secondaire	11 %

<sup>42</sup> Les répondants avaient à choisir entre les deux dernières années financières, soit 2008-2009 ou 2009-2010. Le choix devait se faire sur la base de la représentativité de l'année en fonction des services offerts et des activités tenues.

<sup>43</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

### 3 8.5\_ Les animateurs et les responsables d'animation

Dans 68 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes d'animateur. Lorsque c'est le cas, les titres de poste occupés sont les suivants :

- animateur
- responsable de l'animation
- animateur/ moniteur
- animateur guide
- assistant chef de camp
- archéologue/ animatrice/ naturaliste

Par centre de vacances, on compte en moyenne 17 animateurs (médiane 10), ce qui rejoint, toutes proportions gardées, la tendance affichée au cours de la dernière année financière (moyenne 17, médiane 11). Pour cette même période de référence, les fonctions d'animateur ont été assurées par des bénévoles dans 5 %<sup>44</sup> des centres ayant ce type de poste. On parle alors d'une moyenne de 6 bénévoles (médiane 3) par centre de vacances.

Dans 5 % des centres de vacances ayant un ou plusieurs animateurs, ces derniers ont une ou plusieurs personnes sous leur responsabilité. Ces membres du personnel ont alors, en moyenne et par centre de vacances, 12 employés sous leur responsabilité.

Dans près de la moitié (47 %) des centres de vacances, les animateurs détiennent un diplôme collégial. Dans près du tiers des centres de vacances, les animateurs possèdent un diplôme d'études secondaires ou professionnel. On retrouve ce type de poste dans 85 % des centres de vacances ayant participé à l'enquête.

**Tableau 31**  
Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes d'animateur (en % de centres de vacances)

Animateurs	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	11 %
Diplôme collégial	47 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	31 %
Moins d'un secondaire	11 %

Les responsables de l'animation œuvrant dans les centres de vacances détiennent majoritairement un diplôme collégial (dans 49 % des centres de vacances ayant un ou plusieurs postes dédiés à ce type de fonction). Près du quart (23 %) de ces membres du personnel possèdent un diplôme universitaire et 23 % détiennent un diplôme d'études secondaires ou professionnel. On retrouve ce type de poste dans 73 % des centres de vacances ayant participé à l'enquête.

La moyenne d'âge des **animateurs** œuvrant dans les centres de vacances est de **21 ans**.

<sup>44</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

En moyenne, les responsables de l'animation œuvrant dans les centres de vacances sont âgés de **24 ans** (médiane 21 ans).

**Tableau 32**  
Scolarité moyenne des membres du personnel des postes de responsable de l'animation (en % de centres de vacances)

Responsables de l'animation	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	23 %
Diplôme collégial	49 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	23 %
Moins d'un secondaire	5 %

### 3 8.6 – Les moniteurs

Dans 55 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes de moniteur. Lorsque c'est le cas, les titres de poste occupé sont les suivants :

- **moniteur**
- moniteur de camp
- moniteur intervenant
- moniteur senior
- moniteur/ animateur
- éducateur

Par centre de vacances, on compte en moyenne 17 moniteurs (médiane 9), ce qui rejoint, toutes proportions gardées, la tendance affichée au cours de la dernière année financière (moyenne 19, médiane 8). Pour cette même période de référence, les fonctions de moniteur ont été assurées par des bénévoles dans 10 %<sup>45</sup> des centres ayant ce type de poste. On parle d'une moyenne de 5 bénévoles par centre de vacances.

### 3 8.7 – Les aides

Dans 30 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes d'aide. Lorsque c'est le cas, les titres de poste occupé sont les suivants :

- **aide moniteur**
- aide animateur
- aspirant moniteur
- assistant coordonnateur

Par centre de vacances, on compte en moyenne 4 aides (médiane 1), ce qui rejoint, globalement et toutes proportions gardées la tendance affichée au cours de la dernière année financière (moyenne 4, médiane 1). Pour cette même période de référence, les fonctions d'aide ont été assurées par des bénévoles dans 25 %<sup>47</sup> des centres ayant ce type de poste. On parle d'une moyenne de 6 bénévoles par centre de vacances.

<sup>45</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

<sup>46</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne qu'un seul centre de vacances.

<sup>47</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

### 3 8.8 – Les spécialistes d'activités

Dans 33 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes de spécialiste d'activités. Lorsque c'est le cas, les titres de poste occupé sont les suivants :

- spécialiste
- spécialiste d'activités
- instructeur
- chef de camp
- plongeur sous-marin
- spécialiste d'équitation
- spécialiste de tir à l'arc
- spécialiste en escalade
- animateur d'art et de théâtre

Par centre de vacances, on compte en moyenne 5 spécialistes d'activités (médiane 2), ce qui rejoint, toutes proportions gardées, la tendance affichée au cours de la dernière année financière (moyenne 5, médiane 2). Pour cette même période de référence, les fonctions de spécialiste d'activités ont été assurées par des bénévoles dans 5 %<sup>48</sup> des centres ayant ce type de poste. On parle d'une moyenne de 5 bénévoles par centre de vacances.

Dans 11 % des centres de vacances ayant un ou plusieurs spécialistes d'activités, ces derniers ont une ou plusieurs personnes sous leur responsabilité.

Majoritairement, les membres du personnel des centres de vacances occupant les postes de spécialiste d'activités détiennent un diplôme collégial (dans **67 %** des centres de vacances ayant un ou plusieurs postes dédiés à ce type de fonction). Dans près du quart (**22 %**) des centres de vacances, ces membres du personnel possèdent un diplôme d'études secondaires ou professionnel. On retrouve ce type de poste dans **34 %** des centres de vacances ayant participé à l'enquête.

**Tableau 33**  
Scolarité moyenne des membres du personnel occupant les postes de spécialistes d'activités (en % de centres de vacances)

Postes spécialisés	En % de centres de vacances
Diplôme universitaire	11 %
Diplôme collégial	67 %
Diplôme d'études secondaires ou professionnel	22 %
Moins d'un secondaire	0 %

La moyenne d'âge des membres du personnel occupant les postes de spécialiste d'activités est de **26 ans** (médiane 20 ans).

<sup>48</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne qu'un seul centre de vacances.



### 3 8.9 – Les préposés aux équipements récréatifs

Dans 24 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes de préposé aux équipements récréatifs. Lorsque c'est le cas, les titres de poste occupés sont les suivants :

- préposé aux équipements récréatifs
- préposé
- responsable d'équipement
- moniteur escalade
- assistant chef de camp
- préposé à la remontée mécanique
- adjoint aux opérations
- coordonnateur

Par centre de vacances, on compte en moyenne 2 préposés aux équipements récréatifs (médiane 0), ce qui rejoint, toutes proportions gardées, la tendance affichée au cours de la dernière année financière (moyenne 2, médiane 0). Pour cette même période de référence, les fonctions de préposé aux équipements récréatifs ont été assurées par des bénévoles dans 8 %<sup>49</sup> des centres ayant ce type de poste. On parle alors d'une moyenne d'un bénévole par centre de vacances.

Dans 25 % des centres de vacances ayant un ou plusieurs préposés aux équipements récréatifs, ces derniers ont une ou plusieurs personnes sous leur responsabilité. Ces membres du personnel ont alors, en moyenne et par centre de vacances, 22 personnes sous leur responsabilité (médiane 16)<sup>50</sup>.

### 3 8.10 – Les intervenants sociaux

Dans 11 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs postes d'intervenant social. Lorsque c'est le cas, les titres de poste occupés sont les suivants :

- **intervenant/ intervenante**
- intervenant social

Par centre de vacances, on compte en moyenne 1 intervenant social, ce qui rejoint, toutes proportions gardées, la tendance affichée au cours de la dernière année financière (moyenne 1). Pour cette même période de référence, les fonctions d'intervenant social ont été assurées par des bénévoles dans 2 % des centres ayant ce type de poste. On parle d'une moyenne d'un bénévole par centre de vacances.

Les intervenants sociaux des centres de vacances n'ont aucune personne sous leur responsabilité.

### 3 8.11 – Les autres postes

Dans 31 % des centres de vacances, on retrouve un ou plusieurs autres postes. Lorsque c'est le cas, les titres de poste sont les suivants :

- **surveillant de soirs/ surveillant de nuit/ veilleur de nuit/ gardien de nuit**
- responsable sur appel pour urgences
- réceptionniste
- hôtesse
- préposé au camping
- chauffeur/ chauffeur de camion
- agent de marketing

<sup>49</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne qu'un seul centre de vacances.

<sup>50</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que trois centres de vacances.



## 4 Le statut d'emploi et les conditions de travail

**Tableau 34**  
Statuts d'emploi et rémunération en heures et semaines selon les types de postes pour les centres de vacances ouverts à l'année (en % et en nombres)

Types de postes	Statut d'emploi Temps plein (en % de centres de vacances)	Statut d'emploi Temps partiel (en % de centres de vacances)	Durant TOUTE l'année				Durant la PÉRIODE ESTIVALE			
			Étudiants		Employés		Étudiants		Employés	
			Nombre moyen d'heures payées par semaine	Nombre moyen de semaines payées par année	Nombre moyen d'heures payées par semaine	Nombre moyen de semaines payées par année	Nombre moyen d'heures payées par semaine	Nombre moyen de semaines payées par année	Nombre moyen d'heures payées par semaine	Nombre moyen de semaines payées par année
Postes de direction générale	87 %	13 %	-	-	37 (m=40)	51	-	-	39	33 (m=52)
Postes de direction de centre	91 %	9 %	-	-	40	49 (m=52)	-	-	46 <sup>51</sup>	8 <sup>52</sup> (m=33)
Postes en administration et marketing	78 %	22 %	-	-	37 (m=40)	48 (m=52)	-	-	35 (m=38)	30
Postes reliés aux activités récréatives	61 %	39 %	27 (m=20)	19 (m=15)	35 (m=40)	48 (m=52)	41	11	40 <sup>53</sup>	23 <sup>54</sup> (m=16)
Postes spécialisés (responsables des soins infirmiers, préposés aux bénéficiaires, intervenants sociaux)	50 %	50 %	14 <sup>55</sup>	30 <sup>56</sup>	30 (35)	42 (m=46)	38 (m=40)	10	-	2 <sup>57</sup>
Postes reliés à l'entretien ménager	71 %	29 %	18 <sup>58</sup>	26 <sup>59</sup>	29 (m=35)	46 (m=52)	40	10 (m=8)	37 (m=40)	21 (m=12)
Postes reliés à la maintenance (bâtiments et terrains)	93 %	7 %	16 <sup>60</sup> (m=20)	35 <sup>61</sup> (m=52)	36 (m=40)	48 (m=52)	40	13	39	29 (m=22)
Postes reliés à la restauration	67 %	33 %	20 <sup>62</sup>	10 <sup>63</sup>	33 (m=40)	39 (m=48)	39	15 (m=10)	40	16 (m=13)

<sup>51</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

<sup>52</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

<sup>53</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

<sup>54</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que trois centres de vacances.

<sup>55</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne qu'un centre de vacances.

<sup>56</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne qu'un centre de vacances.

<sup>57</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne qu'un centre de vacances.

<sup>58</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

<sup>59</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

<sup>60</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que trois centres de vacances.

<sup>61</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que trois centres de vacances.

<sup>62</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

<sup>63</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne qu'un centre de vacances.

Plus de la moitié (53 %) des centres de vacances ayant participé à l'enquête sont ouverts sur une base annuelle. Dans la majorité de ceux-ci et indépendamment du type de poste considéré, le temps plein surclasse le temps partiel. Cette tendance est plus fortement marquée pour les postes de maintenance (poste à temps plein dans 93 % des centres de vacances contre du temps partiel dans 7 % des centres de vacances), de direction de centre (91 % contre 9 %) et de direction générale (87 % contre 17 %).

Durant la période estivale, le nombre moyen d'heures et de semaines payées au personnel étudiant est plus élevé, quel que soit le type de poste considéré. Les écarts entre l'année et la période estivale sont plus significatifs pour les postes spécialisés (responsables des soins infirmiers, préposés aux bénéficiaires, intervenants sociaux) et pour les postes reliés à la maintenance.

Du côté des employés, ces mêmes écarts sont plus significatifs pour les postes spécialisés, pour les postes reliés à la restauration ainsi que pour les postes de direction de centre. Il est à noter que le nombre moyen de semaines payées aux membres du personnel occupant le ou les postes en administration et marketing est légèrement moins élevé durant la période estivale.

**Tableau 35**  
**Statuts d'emploi et rémunération en heures et semaines selon les types de postes pour les centres de saisonniers (en % et en nombres)**

Types de postes	Statut d'emploi Temps plein (en % de centres de vacances)	Statut d'emploi Temps partiel (en % de centres de vacances)	Étudiants		Employés	
			Nombre moyen d'heures payées par semaine	Nombre moyen de semaines payées par année	Nombre moyen d'heures payées par semaine	Nombre moyen de semaines payées par année
Postes de direction générale	73 %	27 %	-	-	38 (m=40)	48 (m=52)
Postes de direction de centre	94 %	6 %	40 <sup>64</sup>	12 <sup>65</sup>	39	42 (m=52)
Postes en administration et marketing	78 %	22 %	40 <sup>66</sup>	22 <sup>67</sup>	36 (m=40)	39 (m=52)
Postes reliés aux activités récréatives	68 %	32 %	36 (m=40)	14 (m=10)	34 (m=36)	24 (m=11)
Postes spécialisés (responsables des soins infirmiers, préposés aux bénéficiaires, intervenants sociaux)	62 %	38 %	40	10 (m=8)	35 (m=40)	18 (m=8)
Postes reliés à l'entretien ménager	73 %	27 %	32 (m=40)	11 (m=8)	38 (m=40)	29 (m=24)
Postes reliés à la maintenance (bâtiments et terrains)	88 %	12 %	40	14	34 (m=40)	31 (m=28)
Postes reliés à la restauration	71 %	29 %	35 (m=40)	16 (m=12)	35 (m=40)	22 (m=18)

<sup>64</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que cinq centres de vacances.  
<sup>65</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que cinq centres de vacances.  
<sup>66</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.  
<sup>67</sup> Cette donnée doit être interprétée avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elle ne concerne que deux centres de vacances.

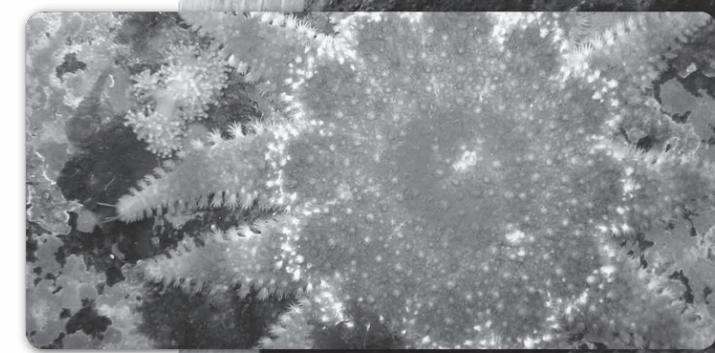
Dans la majorité des centres de vacances saisonniers et indépendamment du type de poste considéré, le temps plein surclasse le temps partiel. Cette tendance est plus fortement marquée pour les postes de direction de centre (poste à temps plein dans 94 % des centres de vacances contre du temps partiel dans 6 % des centres de vacances) et pour les postes reliés à la maintenance (88 % contre 12 %).

Une mise en parallèle du nombre moyen d'heures payées aux étudiants et aux employés révèle une légère tendance à une attribution d'un plus grand nombre de semaines et d'heures aux étudiants pour les postes de direction de centre, pour les postes en administration et marketing, pour les postes reliés aux activités récréatives ainsi que pour les postes spécialisés. Cette tendance est inversée pour les postes reliés à l'entretien ménager et à la maintenance.

Une mise en parallèle du nombre moyen de semaines payées aux étudiants et aux employés révèle une tendance à une attribution d'un plus grand nombre de semaines aux employés. Cette tendance est plus marquée pour les postes de direction de centre, pour les postes en administration et marketing ainsi que pour les postes reliés à l'entretien ménager et à la maintenance.

Durant la période estivale, une majorité (**73 %**) de centres de vacances, qu'ils soient saisonniers ou ouverts à l'année, assurent/ garantissent un nombre d'heures de travail aux ressources humaines occupant les postes reliés aux activités récréatives<sup>68</sup>, ce qui n'est pas le cas dans **14 %** des centres de vacances<sup>69</sup>.

<sup>68</sup> Journées de pluie, annulation d'activités et autres facteurs.  
<sup>69</sup> 13 % des répondants n'ont pas répondu à la question.



**Tableau 36**  
Salaires moyens, taux horaires moyens minimums et maximums, nombre moyen d'années d'ancienneté et pourcentages moyens de vacances selon les types de postes (en \$, en nombres et en %) <sup>70</sup>

Types de postes		Salaires annuels moyens (en \$)	Taux horaire minimum (en \$)	Taux horaire maximum	Nombre moyen d'années d'ancienneté	Pourcentage moyen de vacances (en %)
Postes de direction générale		40 329,17	20,00	23,65 (m=20,50)	9 (m=6)	9 % (m=6 %)
Postes en administration et marketing	Préposés aux réservations	21 000	13,91 (m=10,00)	14,11	10 (m=9)	6,5 %
	Préposés à la comptabilité/tenue de livres	29 406,50 (m=34 500,00)	14,61 (m=15,00)	18,12 (m=20,00)	8 (m=6)	9 % (m=5 %)
	Préposés à la publicité/promotion	14 000	14,80	17,00	2 (m=1)	4,4 % (m=4 %)
	Secrétaires administratives	21 090 (m=24 000)	12,70 (m=12,06)	12,00	6 (m=4)	4,8 % (m=4 %)
	Secrétaires	18 849 (m=25 000)	11,53 (m=11)	13,39 (m=12,00)	6 (m=5)	5 % (m=4 %)
Postes reliés aux activités récréatives	Sauveteurs	17 500 (m=15 500)	10,00	15,00	3	6 %
	Vigistes	4 505,71 (m=3 200)	10,13 (m=10,00)	10,58 (m=10,00)	3 (m=2)	4 %
	Accompagnateurs de personnes handicapées	6 000	6,00 (m=4,00)	6,75	2	-
	Responsables de l'animation	9 176 (m=5 000)	11,22 (m=11,00)	12,32 (m=11,85)	3	4,5 % (m=4 %)
	Animateurs	9 568 (m=6 100)	9,05 (m=9,50)	11,26 (m=10,00)	2	4,2 % (m=4 %)
Postes spécialisés (responsables des soins infirmiers, préposés aux bénéficiaires, intervenants sociaux)	Responsables des soins infirmiers	10 250 (m=7 000)	10,60 (m=10,00)	15,36 (m=13,47)	2 (m=1)	4 %
	Préposés aux bénéficiaires	18 000	11,42	12,50	1	4 %
	Intervenants sociaux	5 040	12,00	14,00	1	4 %
Postes reliés à l'entretien ménager	Responsables de l'entretien ménager	15 962,50 (m=15 400)	13,18 (m=12,00)	13,57 (m=13,00)	8 (m=6)	5,4 % (m=4 %)
	Préposés à l'entretien ménager	11 608 (m=8 740)	10,64 (m=10,00)	12,05 (m=10,50)	3 (m=2)	4,4 % (m=4 %)
Postes reliés à la maintenance (bâtiments et terrains)		13 548 (m=15 681)	9,79 (m=9,50)	12,99 (m=13,00)	4 (m=2)	5,1 % (m=4 %)
Postes reliés à la restauration	Chefs cuisiniers	16 812,38 (m=12 880)	14,43 (m=14,24)	15,54 (m=14,80)	6 (m=3)	4,9 % (=4 %)
	Sous-chefs cuisiniers	6 733,33 (m=4 000)	12,04 (m=10,75)	15,77 (m=15,50)	2	4,3 % (m=4 %)
	Cuisiniers	5 606,67 (m=4 320)	11,91 (m=12,00)	13,28 (m=13,00)	4 (m=2)	4,36 % (m=4 %)
	Aides-cuisiniers	4 777,14 (m=4 000)	9,74 (m=9,50)	10,90 (m=10,81)	2	4,2 % (m=4 %)
	Plongeurs	4 885,71 (m=3 040)	9,48	9,12 (m=9,75)	3 (m=1)	4 %
	Préposés au service aux clients	3 600	9,64 (m=9,50)	12,12	2	4 %

<sup>70</sup> Certaines données concernant les préposés aux réservations, les préposés à la publicité, les sauveteurs, les accompagnateurs de personnes handicapées, les préposés aux bénéficiaires, les intervenants sociaux, les sous-chefs cuisiniers et les préposés au service aux clients doivent être interprétés avec les contraintes méthodologiques qui s'imposent puisqu'elles ne concernent qu'un, deux ou trois centres de vacances.

Le salaire annuel moyen des directeurs généraux, des préposés à la comptabilité/tenue de livres, des préposés à la maintenance, des secrétaires administratives et des préposés aux réservations est plus élevé comparativement au salaire annuel moyen offert aux autres types de postes. L'interprétation du salaire annuel moyen doit être relativisée en fonction du nombre de semaines et du nombre d'heures payées.

Les taux horaires maximums moyens les plus élevés sont attribués aux postes de direction générale, de préposé à la publicité/promotion, de préposé à la comptabilité/tenue de livres, aux chefs cuisiniers et aux postes reliés à la maintenance. Les taux horaires maximums moyens les plus bas sont attribués aux accompagnateurs de personnes handicapées, aux plongeurs (restauration) et aux préposés au service aux clients (restauration).

Les taux horaires minimums moyens les plus élevés sont attribués aux postes de direction générale, de préposé à la comptabilité/tenue de livres, de préposé à la publicité/promotion, aux sous-chefs cuisiniers et aux chefs cuisiniers.

Les préposés aux réservations, les directions générales (9 ans), les préposés à la comptabilité/tenue de livres (9 ans), les responsables à l'entretien ménager (8 ans) et les secrétaires administratives (6 ans) affichent un nombre moyen d'années d'ancienneté plus élevé. Les préposés aux bénéficiaires (1 an), les intervenants sociaux (1 an), les aides-cuisiniers (2 ans) et les préposés au service aux clients en restauration (2 ans) affichent les nombres moyens d'années d'ancienneté les moins élevés.

Le pourcentage de vacances est plus élevé pour les postes de direction générale (9 %), de préposé à la comptabilité/tenue de livres (9 %), de préposé à la réservation (6,5 %) et de responsable de l'entretien ménager (5,4 %).

**Tableau 37**  
Caractéristiques des postes cadres, des postes de chef de secteur et des postes reliés à l'animation (en nombres d'heures et %)

Types de postes	Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	Nombre moyen d'heures rémunérées par semaine	Pourcentage de centres de vacances proposant la rémunération à l'heure	Pourcentage de centres de vacances proposant la récupération du temps supplémentaire
Postes de direction générale	52 (m=47)	38 (m=40)	37 %	38 %
Postes de direction de centre	48 (m=40)	38 (m=40)	51 %	41 %
Chefs de secteur	45 (m=40)	38 (m=40)	43 %	43 %
Postes reliés à l'animation	47 (m=40)	37 (m=40)	37 %	26 %

Bien que le nombre moyen d'heures rémunérées sur une base hebdomadaire soit sensiblement égal pour les postes de direction générale, de direction de centre, de chef de secteur et pour les postes reliés à l'animation, les nombres moyens d'heures travaillées par semaine diffèrent et sont légèrement plus élevés pour les membres du personnel occupant les postes de direction générale (52 heures) et de direction de centre (48 heures).

La rémunération à l'heure semble être plus fréquente pour les postes de direction de centre (51 % des centres de vacances) et de chef de secteur (43 % des centres de vacances). La récupération du temps supplémentaire est elle aussi plus fréquemment offerte aux membres du personnel occupant ces deux types de postes. Elle est moins fréquemment offerte aux ressources humaines dédiées aux postes reliés à l'animation.

## 5 Les autres conditions de travail

Près de la moitié (46 %) des centres de vacances chargent des frais de logement et/ ou de repas aux employés qui résident sur le site. Lorsque c'est le cas, les centres de vacances chargent 2,50 \$ par repas ou 23,69 \$ (médiane 20 \$) par semaine pour les repas, 4,33 \$ (médiane 5 \$) par nuitée ou 28,77 \$ (médiane 22,50 \$) par semaine pour le logement.

Plus de la moitié (69 %) des centres des vacances offrent l'usage d'une voiture à certains de leurs employés, alors que la presque totalité (97 %) des centres de vacances leurs offrent l'hébergement.

**Tableau 38**  
Avantages offerts aux membres du personnel (en % de centres de vacances)<sup>71</sup>

Types de postes	Pourcentage de centres de vacances proposant une allocation pour les frais de pension	Pourcentage de centres de vacances proposant une allocation fixe	Pourcentage de centres de vacances proposant des fonds de pension	Pourcentage de centres de vacances proposant une assurance salaire ou autres assurances collectives	Pourcentage de centres de vacances proposant une prime au rendement
Postes de direction générale	29 %	66 %	11 %	27 %	7 %
Postes de direction de centre	20 %	4 %	4 %	25 %	4 %
Postes en administration et marketing	18 %	61 %	7 %	18 %	7 %
Postes de responsable des activités récréatives	27 %	2 %	2 %	7 %	2 %
Autres postes reliés aux activités récréatives	25 %	2 %	0 %	2 %	2 %
Postes spécialisés	18 %	2 %	0 %	0 %	4 %
Postes reliés à l'entretien ménager	16 %	7 %	4 %	11 %	2 %
Postes reliés à la maintenance (bâtiments et terrains)	23 %	4 %	7 %	18 %	2 %
Postes reliés à la restauration	27 %	4 %	4 %	9 %	2 %

<sup>71</sup> Ces données sont à utiliser avec prudence puisque entre 14 % et 52 % des répondants n'ont pas fourni d'information à l'une ou l'autre des questions posées.



Parmi les avantages pris en considération (voir tableau 38), l'allocation pour les frais de pension est l'avantage le plus souvent offert aux membres du personnel occupant les postes de direction générale, de responsable des activités, les postes reliés aux activités récréatives, les postes spécialisés, les postes reliés à l'entretien ménager, les postes reliés à la maintenance et les postes reliés à la restauration.

Les allocations fixes sont plus fréquemment offertes aux ressources humaines occupant les postes de direction générale et les postes en administration et marketing.

La grande majorité (94 %) des centres de vacances offrent de la formation à leurs employés. Parmi ceux-ci et dans le cadre de l'offre de formation, 83 % rémunèrent le temps de travail des employés.

Les membres du personnel occupant les postes de direction de centre se voient offrir une assurance-salaire ou autre assurance collective (dans 25 % des centres de vacances) et une allocation pour frais de pension (dans 20 % des centres de vacances).

Tous postes confondus, la prime au rendement demeure l'avantage. Les fonds de pension et les allocations fixes occupent respectivement les deuxième et troisième positions des avantages les moins offerts.

**Tableau 39**  
Nombre moyen d'heures de formation selon les types de postes (en nombre)

Types de postes	Nombre moyen d'heures de formation
Postes de direction générale	36 (m=25)
Postes en administration et marketing	18 (m=15)
Postes reliés aux activités récréatives	77 (m=60)
Postes spécialisés	52 (m=60)
Postes reliés à l'entretien ménager	12
Postes reliés à la maintenance (bâtiments et terrains)	27 (m=15)
Postes reliés à la restauration	17 (m=13)

Durant l'année de référence, les centres de vacances offrant de la formation à leurs membres du personnel ont proposé un nombre d'heures de formation plus important aux employés occupant les postes reliés aux activités récréatives, les postes spécialisés et les postes de direction, et ce comparativement aux ressources humaines occupant les autres types de poste.

Dans près de la moitié (47 %) des centres de vacances, les formations sont offertes à tous les types de postes, ce qui n'est pas le cas dans 51 % des centres de vacances<sup>72</sup>. Alors que dans certains centres de vacances, la formation est offerte selon la demande et les besoins ou pour proposer des activités de ressourcement aux membres du personnel à temps plein. Les formations ne sont pas offertes aux membres du personnel occupant les postes reliés à ...

- **l'entretien**
- **l'animation**
- **la restauration (cuisiniers)**
- **l'administration**
- **au secrétariat**
- la gestion
- au marketing
- à la maintenance (bâtiments)
- aux chefs de camp
- aux responsables de camp

**Au cours de l'été 2010**, 9 % des centres de vacances<sup>73</sup> comptaient au nombre de leurs **membres du personnel (tous postes confondus)** des personnes possédant le Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) ou l'une de ses déclinaisons supérieures (maître formateur et autres). Lorsque c'est le cas, on dénombre en moyenne 5 membres du personnel (médiane 1) par centre de vacances.

**Durant cette même période**, plus du quart (27 %) des centres de vacances<sup>74</sup> comptaient parmi leurs membres du personnel un ou plusieurs **coordonnateurs** possédant le Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) ou l'une de ses déclinaisons supérieures (maître formateur et autres). Lorsque c'est le cas, on dénombre, en moyenne 2 coordonnateurs (médiane 1) par centre de vacances.

Dans près du quart (24 %) des centres de vacances<sup>75</sup>, on comptait, au cours de **l'été 2010**, un ou plusieurs **animateurs** détenant le Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) ou l'une de ses déclinaisons supérieures (maître formateur et autres). On parle d'une moyenne de 11 animateurs (médiane 7) par centre de vacances.

<sup>72</sup> 2 % des répondants n'ont pas précisé cette information.

<sup>73</sup> 14 % des répondants ne possédaient pas cette information et 56 % n'ont pas répondu à la question.

<sup>74</sup> 29 % des répondants n'ont pas répondu à la question.

<sup>75</sup> 44 % des répondants n'ont pas répondu à la question.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin.  
Ce papier 100 % postconsommation est certifié FSC Recyclé,  
ÉcoLogo ainsi que Procédé sans chlore,  
et il est fabriqué à partir d'énergie au biogaz.





Mouvement québécois  
des vacances familiales